

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM Marcellin ZAMI – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE
ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX,
MOBILIER, SANITAIRES ET
VITRERIES DES BATIMENTS
COMMUNAUX DE LA VILLE DE
GOSIER – APPEL D'OFFRES
OUVERT**

CM-2022-3S-DCPA-27

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique ;

Considérant que le marché relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la ville de Gosier est arrivé à échéance ;

Considérant qu'il convient de couvrir les besoins en prestations de nettoyage des locaux de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres sous forme d'accord cadre pour les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Montant annuel estimatif du marché : 230 000€ ;
Durée : 12 mois, renouvelable trois fois sans excéder 48 mois.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Article 4 : Le maire et la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 MAI 2022

Et publication ou notification
le

06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, mobilier, sanitaires et vitreries des bâtiments communaux de la ville du Gosier - Appel d'offres ouvert

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SDCPA27 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SDCPA27-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Appel d'offres